



## COMMUNE D'ARCANGUES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre à 19 h 30.  
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, Mme HARAN Corinne, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARRIGUE Jean-Michel, M. GARIADOR Alain, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme CHARLANNE Sandrine, Mme BONNARDET Marlène, M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize.

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline

Absents excusés :

Mme JOST Sybille ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe  
M. GAROSI Rémy ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean  
M. VITIELLO Laurent ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier  
Mme CAZAUX Marie-Christine ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline  
Mme FAVRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme DUCOURNAU Marcelle  
M. DARRIGOL Daniel

---

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 22 novembre 2024

Date d'affichage : 22 novembre 2024

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

---

#### **Délibération n° 2024/75**

#### **Subvention exceptionnelle Euskal 4L**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention de la part de l'association Euskal 4 L qui a pour but de fournir du matériel scolaire et sportif à des enfants démunis du Sud Marocain en participant à l'édition 2025 du 4 L Trophy à bord d'une Renault 4L. L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 300 euros permettrait de soutenir financièrement leur activité et d'accomplir leur projet dans de bonnes conditions.

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le versement de cette aide financière de 300 euros. L'association devra communiquer auprès des habitants de la commune et notamment les enfants (et les familles) fréquentant l'école d'Arcangues sur les objectifs poursuivis dans le cadre de son projet. Ainsi une action spécifique devra être mise en place en amont du rallye afin d'associer les habitants de la commune.

Après en avoir entendu les explications, le conseil municipal :

**VALIDE** une subvention d'un montant de 300 euros à destination de l'association Euskal 4L

**AUTORISE** le Maire à réaliser les opérations administratives et comptables correspondantes, des crédits suffisants étant prévus au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

  


M. ECHEVERRIA Philippe.

La secrétaire de séance,



Mme LAFFONTAS Céline